PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
15	1

Date de convocation
11/09/2024

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 02/10/2024

Acte affiché le : 02/10/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Bernard Saliou, Patrick Urien.

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Tugdual Braban, Rollande Le Borgne, René Le Moullec, Éric Prigent, Guillaume Robic.

Titulaires votant.e.s non excusé.e.s :, Yann Jandot, Jean-Yves Philippe, Christian Troadec

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Eléonore Kogler

Suppléant.e.s excusé.e.s : Denis Salaun

Candidature à l'appel à projets de l'Ademe « Structuration de filières de valorisation durable de la haie »

Vu la délibération 2024-01 actant la mise en œuvre d'une filière bois à l'échelle du territoire du Centre Ouest Bretagne et le plan d'action e la mise en œuvre,

Vu la délibération 2019-24 du 23 octobre 2019 validant l'engagement du PETR Pays COB dans le programme de déploiement EnR thermiques en Centre Ouest Bretagne,

Vu l'accord cadre de partenariat entre l'ADEME et le PETR Pays COB référencé N°20BRA0002 ;

Vu la Convention de partenariat pour la mise en œuvre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques sur le Pays du Centre Ouest Bretagne entre l'ALECOB et le PETR Pays COB,

Vu la délibération 2024-21 relatif au mandat de gestion des Fonds chaleur en délégation de l'ADEME dans le cadre du contrat d'objectifs 2024-2027,

Vu la délibération 2023/191 de la CCKB approuvant la feuille de route des actions en faveur du bocage pour la période 2023-2027,

Vu la délibération 2024/33 de la CCKB actant leur participation à la création d'une structure de valorisation du bois de bocage durable par la vente de chaleur,

Vu le « Pacte en faveur de la haie » mis en œuvre à l'initiative du gouvernement.

Le Président rappelle que face aux enjeux (augmentation du prix de l'énergie, concurrence sur les ressources, flux de bois sortant du territoire sans valeur ajoutée, diminution des capacités d'investissement des collectivités) une structure intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur (de l'arbre à la chaufferie) permettra de répondre aux problématiques du territoire.

Le projet de créer une SCIC Koad COB de vente de chaleur à l'échelle des 5 EPCI du Pays COB avance, il se concrétisera par sa constitution juridique selon le schéma présenté le 1er juillet 2024 et la mise en service de premières chaudières destinées à chauffer des bâtiments collectifs dès l'automne 2025.

Afin d'assurer l'approvisionnement de cette future filière en bois local et issu d'une gestion durable, le projet prévoit la mise à disposition par les EPCI de plusieurs plateformes de stockage et de séchage sur le territoire du Pays COB.

L'acquisition et la restructuration d'un site sans activité au cœur du Kreiz Breizh est envisagé. Un site actuellement en vente à Rostrenen est particulièrement adapté et permettrait des mutualisations avec la déchèterie communautaire. Il pourrait également par la suite accueillir d'autres activités de valorisation du bois (bois d'œuvre...). Les négociations sont actuellement en cours avec le propriétaire.

Différents aménagements seront nécessaires afin de rendre le site opérationnel pour l'activité de stockage et séchage de bois. Une partie des aménagements constitue des investissements sur l'immobilier qui seraient portés par la CCKB, propriétaire du site : clôtures, enrobées, adaptation du bâtiment (ventilation, désamiantage, démolition mezzanine, électricité). Les aménagements et équipements liés au fonctionnement du site (séchoir forcé alimenté au bois, outils de manipulation et de contrôle de la qualité du bois déchiqueté) seront portés par la SCIC à créer. Le site sera loué par la CCKB à cette SCIC Koad COB.

Afin de bénéficier d'aides financières sur cette opération, il est possible de candidater à l'Appel à projets « Structuration de filières de valorisation durable de la haie » porté par l'Ademe dans le cadre de « France Nation Verte » et du « Pacte en faveur de la Haie ».

Cette aide de 50% des dépenses HT plafonnées à 400 000€ est éligible aux SCIC ainsi qu'aux consortiums d'acteurs impliqués dans l'émergence d'une filière de valorisation des haies.

Après échange avec les services instructeurs, il est proposé de répondre à cet appel à projets en consortium constitué de la CCKB, de l'ALECOB et du Pays COB. Les dépenses attribuées au Pays COB lors du dépôt de candidature à l'appel à projets ayant vocation à être reprises par la SCIC une fois celle-ci constituée.

Le comité syndical du P.E.T.R,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Valide la candidature du Pays COB, en consortium avec la CCKB et l'ALECOB, à l'appel à projets « Structuration de filières de valorisation durable de la haie »,

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

	montants HT	subvention AAP filière	restes à charge	
			CCKB	SCIC Koad COB
clôtures et pont bascule	35 493 €	17 746 €	17 746 €	
ventilation et désamiantage	103 849 €	51 925 €	51 925 €	
mezzanine et électricité	13 000 €	6 500 €	6 500 €	
enrobée extérieure 600m²	30 875 €	15 438 €	15 438 €	
godet chargeur	4 167 €	2 083 €		2 083 €
appareil mesure humidité	2 083 €	1 042 €		1 042 €
séchoir forcé	237 825 €	105 267 €		132 558 €
totaux	427 292 €	200 000 €	91 608 €	135 683 €

- Autorise le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

Le Président,
Jean-Charles LOHÉ